



Harcèlement et Humiliation

Par **Godinot stephane**, le **09/08/2017** à **22:26**

Bonjour

Etant travailleur handicapé, j'ai dû être obligé de travailler avec mon employeur dans un local insalubre.
Le travail consistait à remonter des breloques du 4^e sous-sol vers une benne située au rez-de-chaussée.

Celui-ci m'a fait monter au biais d'un simple caddie de supermarché les breloques.
Ce travail étant fatiguant, un ouvrier témoin de la scène a demandé à mon employeur s'il ne voulait pas utiliser le pick-up mis à disposition pour les charges lourdes, il n'a rien voulu savoir. Du coup, impossible de finir ce travail, j'étais trop fatigué et ce a force de remonter avec le caddie.

Quatre jours plus tard, son fils a terminé de tout remonter et cette fois avec le véhicule de manutention.
Ce trouve ce procédé insultant et humiliant envers ma personne et je redoute qu'il abuse de ma personne.

Mon employeur s'en prend souvent à moi et ce genre de situation me pèse beaucoup.

Je précise que le Chst / ce est au courant.

J'en ai fait part à la directrice ainsi qu'à ma curatelle. Que puis-je faire d'autre comme démarches ? Dois-je porter plainte ?
Cordialement

Par **P.M.**, le **10/08/2017** à **08:26**

Bonjour,

Tout dépend déjà des preuves dont vous disposez mais lorsque vous vous trouvez dans une situation de travail dont vous avez un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour votre vie ou votre santé ainsi que de toute défectuosité que vous constatez dans les systèmes de protection, vous pourriez faire usage de votre droit de retrait après en avoir prévenu l'employeur et les Représentants du Personnel...
D'autre part, vous pourriez revoir avec le Médecin du Travail les restrictions à votre aptitude...

Par **Godinot stephane**, le **10/08/2017** à **09:35**

Bonjour

Pour faire plus précis a l explication que je vous ai donné, je suis le seul a subir ce genre de situation et étant incapable de faire un droit de retrait sous crainte de me faire licencier.

Sachant également que mon employeur fait souvent ce genre de désagréments envers ma personne

Que dois je faire dans ce cas ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **10/08/2017** à **10:31**

Si le droit de retrait est justifié, il ne peut pas motiver un licenciement, je vous propose [ce dossier...](#)